



Dettes suite cession EURL

Par Banja 2022

Bonjour

J'ai cédé mon EURL avec son actif et passif, mais la banque a saisi un huissier pour récupérer le découvert bancaire de 2300?. Suis-je encore redevable de cette dette?

Que deviennent les dettes de l'Urssaf inscrites dans le bilan?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Je ne sais pas qui de vous ou du repreneur doit garantir les dettes de l'EURL mais ce qui est sûr est qu'elles doivent être payées et que ni banque ni l'URSSAF ne vont pas renoncer à leurs créances.

Qui doit payer est déterminé par l'accord que vous avez conclu avec le repreneur.

Par Banja 2022

Il est mentionné dans l'acte de cessions des parts sociales que: la société est cédée avec tout son actif et passif